



## Personnel - Administration Générale - Mutualisation

### **OBJET : Modification du tableau des effectifs**

### **EXPOSE**

- Au sein de l'Espace France Service de Derval, un agent à temps non complet (17.5h / semaine) fera prochainement valoir ses droits à la retraite et il convient donc de le remplacer. Dans le même temps, le nombre d'usagers fréquentant ce service ne cesse d'augmenter et une réflexion a ainsi été menée et a abouti sur une proposition de revoir à la hausse le temps de travail de ce poste pour le porter à 20h / semaine. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20/35) afin de pouvoir lancer le recrutement. Egalement, pour élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35) et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20/35).

- Dans le cadre de la réorganisation de la classe de danse suite au placement en disponibilité d'un agent, il convient de recruter un agent sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 6/20èmes. Aussi, il vous est proposé de créer les postes correspondants.

- Suite au départ programmé de l'enseignant de hip-hop et de la hausse des effectifs de cette classe, il convient de recruter un nouvel enseignant avec un temps de travail supérieur. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 4/20èmes afin de s'adapter au grade du candidat qui sera retenu.

- Un agent du service des Ressources Humaines, titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe quittera prochainement la collectivité. Afin de pourvoir à son remplacement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de ne pas se limiter aux seuls candidats titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Au sein du service culture, il est envisagé de recruter un médiateur chargé du développement des publics pour les expositions, les parcours d'Art, l'éducation artistique et culturelle et les résidences de la communauté de communes. Pour ce faire, il vous est proposé de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet et d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet afin de toucher un large panel de candidats.

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, les postes créés pourront être occupés par des contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades correspondants en tenant compte de leur expérience professionnelle.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du comité technique.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et Mutualisation » réunie le 9 juin dernier.

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint administratif	Temps non complet (20/35)	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (20/35)	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (20/35)	1
Adjoint administratif	Temps complet	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (6/20 <sup>èmes</sup> )	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (6/20 <sup>èmes</sup> )	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (4/20 <sup>èmes</sup> )	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (4/20 <sup>èmes</sup> )	1
Rédacteur territorial	Temps complet	1
Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	1

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 30 juin 2022

Le Président,

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

Conseil Communautaire du



Le Président,  
*Alain HUNAUT*  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	Mme Catherine CIRON
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X		X	P	Mme Brigitte MAISON
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	M. Sylvain HAMON			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. Alain RABU et M. Alain LE TOLGUENEC ont quitté la séance à 19 h 54 lors de la lecture de la délibération n°073 relative à la convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval. M. Alain LE TOLGUENEC a donné pouvoir à Mme Brigitte MAISON.

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 22 lors de la lecture de la délibération n°076 relative à la solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes.

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022



Le Président,  
  
Alain HUNAU